Il semble donc que le monde peut maintenant avoir foi dans la certitude de la paix. Ce n'est pas du côté de la France que viendront les provocations. Ceux-là seraient criminels qui, sous une forme quelconque, en formuleraient, et nous nous plaisons à penser que, sauf quelques exaltés dont les paroles ne comptent pas, un patriotisme éclairé entretiendra dans la grande majorité des âmes françaises des désirs non moins pacifiques que ceux qui viennent d'être exprimés à Berlin.

* * *

JOURNAUX ANGLAIS

Londres, 26 juin. — Le *Daily Telegraph* de ce matin trouve que le discours de l'empereur d'Allemagne montre qu'il est animé du même esprit que son père et son grand-père, et qu'il professe les mêmes sentiments pacifiques de ses prédécesseurs.

Les craintes qu'on avait élevées sur l'accession au trône du nouvel empereur sont à l'heure actuelle évanouies.

Le *Morning Post* de ce matin trouve aussi que le discours de Guillaume II est digne et explicite et que ceux qui veulent continuer à lui attribuer des vues qu'il a expressément répudiées, le feront aux dépens de leur réputation d'honnêteté.

Le *Daily Chronicle* de ce matin dit qu'il est impossible de ne pas voir que l'empereur Guillaume, dans son discours, se montre plus partisan des idées de son grand-père que d'aucun de ses prédécesseurs, et l'on doit en conclure qu'aussi longtemps que le prince de Bismarck vivra, la politique allemande à l'extérieur ne subira aucun changement matériel.

* * *

JOURNAUX ALLEMANDS

Berlin, 25 juin. — Les journaux du soir se montrent satisfaits du discours du trône.

* * *

JOURNAUX ITALIENS

Rome, 25 juin. — L'*Opinione* dit que le discours éminemment pacifique de l'empereur Guillaume sera salué, dans toute l'Europe par des applaudissements.

« L'Italie accueillera avec une très vive satisfaction les paroles que l'empereur a consacrées à notre pays, car il en ressort que l'amitié pour la maison de Savoie et pour l'Italie est une tradition chez les Hohenzollern.

» Le discours est, en même temps qu'un gage de la paix, un avertissement à qui chercherait à la troubler. »

Le *Popolo romano* constate la bonne impression causée dans les cercles politiques par les affirmations nettement pacifiques du discours de l'empereur Guillaume II.

Ce journal insiste sur le passage relatif au czar et à la Russie.

La *Tribuna* émet la même opinion.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 25 juin

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'indigénat en Algérie

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les infractions relatives à l'indigénat en Algérie.

Le général Arnandeau combat le projet.

Par 161 voix contre 119, le Sénat adopte un amendement de M. Isaac ne prorogeant la loi que pour deux ans.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

Suspension de la séance

La séance est suspendue à 4 h. 30.

Elle est reprise à 4 h. 45.

La loi militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi militaire.

L'article 10, relatif aux tableaux de recensement, est adopté.

Les articles 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, relatifs au même sujet sont adoptés.

L'article 18 indique la composition du conseil de revision.

Il est adopté ainsi que les articles 19, 20, 21, 22 et 23.

L'article 24 est renvoyé à la commission, afin de le remettre en harmonie avec les décisions prises aujourd'hui.

La prochaine séance est fixée à demain à 2 heures.

La séance est levée à six heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Suite de la séance du lundi 25 juin 1888.

Présidence de M. Méline, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Les accidents du travail

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi concernant la responsabilité des accidents du travail.

M. Frédéric Passy. — En repoussant l'article 1er, je repousse l'ensemble de la loi.

Les modifications apportées par la Commission ne lèvent pas les objections qui avaient été faites.

Ce projet est mal équilibré : il soulèverait de nombreux procès et augmenterait l'animosité entre ouvriers et patrons.

Enfin, il ne pourrait fonctionner qu'avec l'assurance par l'Etat et même l'assurance obligatoire.

M. Ricard, rapporteur. — Je constate que le système du précédent orateur se borne à une négation.

A son avis, il faudrait renoncer à résoudre une question à l'étude depuis dix ans.

M. de Lanjuinais. — La loi sera inapplicable en Bretagne, si l'on ne rend pas l'assurance obligatoire, ce qui ne pourrait se faire sans de graves inconvénients.

Les exploitations y sont de très faible importance. Quand un accident se produira, le paiement de l'indemnité entraînera la ruine complète de la famille sur laquelle tombera cette charge.

La loi pourrait s'appliquer à la grande industrie, mais il n'est pas possible de l'étendre à l'agriculture.

M. Lyonnais. — « J'appuie l'article 1er : L'ouvrier est l'agent essentiel de la production, sans lui, le capital ne pourrait rien.

» La Chambre ne lui refusera pas une protection nécessaire qui sera un puissant élément d'union et de concorde.

Mgr Freppel. — « Je regrette de ne pouvoir voter l'article 1er tel qu'il est rédigé.

» Je m'étais associé à une précédente proposition de M. d'Audiffred qui faisait supporter l'indemnité à la production tout entière, c'est-à-dire par les ouvriers et les patrons qui contribuaient tous deux aux caisses de secours.

» Mais la proposition nouvelle est injuste et inique en mettant toute charge sur les patrons.

A vrai dire c'est un système immoral, et en France, pays de logique, de bon sens, d'honnêteté chrétienne, on ne la fera jamais adopter par la conscience publique. (Très-bien ! très bien à droite.)

Cette loi ébranle les bases de la responsabilité, elle fait de l'ouvrier une machine inconsciente et aveugle; ce n'est pas une loi d'équité, c'est une loi contre les patrons. (Très-bien ! très-bien !)

M. le Président du conseil. — Le gouvernement n'a pas pris part aux travaux de la commission. Lors de la première délibération, il a décidé qu'il était en désaccord sur trois points avec la commission :

Le gouvernement pensait que le risque professionnel s'appliquait à la grande industrie, et qu'en l'étendant on changerait le caractère de la loi.

Le gouvernement pensait aussi que l'indemnité doit être fixée alors que la commission admet qu'elle soit variable.

Enfin, le gouvernement pensait que la conséquence du risque professionnel était l'obligation de l'assurance.

Le gouvernement a, en conséquence, préparé un projet de loi comprenant ces trois principes. La commission, après délibération, ne l'a pas accepté.

Le gouvernement n'a pas cru devoir soumettre ce projet à la Chambre pour ne pas entraver le travail de la commission.

M. Delafosse. — Le devoir du gouvernement est de demander le renvoi du projet à la commission et d'y soutenir ses idées, sinon, il voudra lui dire quelle valeur il attache à ces objections. (Très bien à droite).

M. Floquet. — La commission se refuse à introduire les modifications proposées par le gouvernement, mais si l'expérience démontre la nécessité de ces modifications, on pourra les introduire ultérieurement dans la loi.

Quant à présent, le gouvernement demande à la Chambre de voter, dans son intégrité, le projet de la commission qui représente de grands intérêts.

M. Theillier de Poncheville. — Des amendements sont encore soumis à la Chambre, qui répondent aux idées de M. le président du conseil; la Chambre voudra certainement les discuter.

Un amendement de M. Loret est repoussé par 500 voix contre 21.

M. Theillier de Poncheville propose un amendement tendant à restreindre la loi aux accidents survenus dans les usines et dans les mines ou causés par l'emploi d'un moteur mécanique ou par des matières explosibles.

Cette restriction semble répondre à l'une des critiques formulées par M. le Président du conseil et n'est qu'un retour à la première idée de la commission : on s'est peu à peu laissé entraîner trop loin. (Très bien !)

Il y a quelque chose à faire pour toutes les classes des travailleurs, mais l'article premier du projet a un but spécial; il s'agit de la responsabilité des accidents.

Dans quel cas cette responsabilité peut-elle être mise à la charge du patron.

La commission veut que ce soit, dans tous les cas, sauf une restriction momentanée, avant d'admettre un pareil principe, il faut y regarder à deux fois. Il faudrait que le patron pour être chargé de cette responsabilité ait, sinon commis une faute, au moins encouru par une cause quelconque, la charge qui va lui être incombée.

On peut mettre à son compte même les cas fortuits et les causes inconnues, même les accidents qui entrent dans les prévisions normales du risque professionnel mais pas les autres. Et ce n'est que dans les industries à moteurs mécaniques que ce risque professionnel existe réellement.

Il faut, en effet, distinguer les cas où l'ouvrier travaille à côté d'un moteur qu'il ne dirige pas lui-même et ceux où il est maître de son outil et où l'accident est causé par sa faute. La charge pourra être bien lourde pour la grande industrie, mais pour les petits patrons, pour la démocratie industrielle, ce sera une charge écrasante et insoutenable. (Applaudissements.)

En bornant la loi à son objet spécial de la responsabilité des accidents, on gardera mieux en vue ce qu'il reste à faire au point de vue de l'assurance par la mutualité.

Pour mettre en jeu la responsabilité du patron, il faut que l'accident soit survenu au cours d'un travail industriel.

Le magasinier qui est blessé par des marchandises mal arrimées, l'employé qui, dans un bureau se blesse avec son canif ne peuvent être considérés comme victimes du risque professionnel.

Un voiturier qui se laisse tomber, un manœuvre qui fait un chargement, un maçon qui exécute un petit travail sont dans le même cas. (Applaudissements).

L'orateur admet, en principe, le risque professionnel mais en le restreignant aux industries qui ont un outillage mécanique. On ne pourrait aller plus loin sans alarmer la masse des petits patrons et sans compromettre l'exécution de la loi qu'on veut faire. (Très bien à droite).

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Malgré l'intervention de M. Morel, combattant l'urgence, le projet de loi relatif au transfert des facultés à Lille est mis à l'ordre du jour après le projet de résolution de M. Hannoteau.

La séance est levée à 6 h. 10.

NOUVELLES DU JOUR

La grève des tisseurs d'Amiens

Amiens, 25 juin. — La grève de tisseurs continue. Les ouvriers se plaignent des démarches des patrons, pour peser sur eux, individuellement, et les engager à renoncer à la grève; ils se plaignent encore du renvoi des ouvriers qui auraient accepté de faire partie de la Chambre Syndicale.

Mais la tranquillité demeure complète. Les ouvriers de tous les corps de métiers viennent en aide aux grévistes; la population donne également des secours en argent.

On commence, toutefois, à espérer que les patrons de plusieurs usines reprendront le travail aux anciennes conditions. Quant aux ouvriers ils paraissent décidés à soutenir, jusqu'au bout, leurs revendications.

Les étudiants français à Bologne. — Leur retour à Paris

Paris, 25 juin. — Les délégués de l'Association générale des étudiants aux fêtes anniversaires du centenaire de Bologne, sont rentrés, ce soir, à huit heures et demie, à Paris.

Trois cents étudiants les attendaient à la gare de Lyon et ont poussé de chaleureux vivats, au moment où le train est entré en gare.

Les délégués ont été reconduits en triomphe dans un long cortège de lanternes vénitiennes et de drapeaux et au milieu de chants patriotiques.

Partis à huit heures 45, de la gare de Lyon, le cortège est arrivé au quartier Latin à dix heures.

La rue des Ecoles et le boulevard Saint-Michel étaient illuminés.

Le Budget

Paris, 25 juin. — Suivant le projet de budget, voici le tableau des dépenses qui figureront, en 1888, au budget extraordinaire.

Ministère de la guerre. — Equipages de la flotte 23.805.000 frs, armement des places, 12.080.000 francs, armement des côtes 8.000.000 francs, équipages, siège, 14.004.260 francs, armes portatives 51 millions, munitions, 28.000.000, dépenses diverses, 2 millions.

Places frontières du Nord, mémoire, frontière de l'Est, 16,000,000 ; places frontières du Sud-Est, 6,000,000, ports et embouchures, 2,960,000, magasins de poudre, 6,000,000, amélioration des parcs, transport général, railway, 4,100,000, service de santé, 1,500,000 francs. Total 178,654,260 francs.

Ministère de la marine et des colonies. — Constructions navales, achat de bâtiments, 9,142,000 francs, artillerie, nouvel armement des côtes, 4,095,000 fr., travaux hydrauliques, achèvement des stations et des docks pour torpilleurs, dépense des sémaphores, 260,000 francs. Total : 14,298.000.

Il sera pourvu à ces dépenses au moyen des ressources provenant : 1° Pour 40 millions du non-emploi d'aucune pareille somme sur le crédit de 105 millions ouvert au ministère de la guerre pour l'exercice 1887.

2° Pour 52,496,892 francs, reliquat du produit de la conversion de l'ancien 4 1/2 0/0, autorisé par la loi du 7 novembre 1887.

Quant au surplus, 100,455,368 francs, M. Peytral propose de l'imputer sur cette dette flottante.

Terribles ravages du choléra au Tonkin

Le *National* reçoit d'un correspondant de Hanoï (Tonkin) une lettre disant que, cette année, le choléra fait de grands ravages, avec ceci de particulier c'est que les troupes sont beaucoup plus frappées, proportions gardées, que les indigènes.

Dans le mois qui vient de finir, les décès ont été de douze par jour en moyenne, et nous n'avons qu'un très petit nombre de troupes dans la citadelle.

L'institut et l'exil du duc d'Aumale

Paris, 25 juin. — Voici le texte de la lettre que les membres de la commission administrative de l'Institut ont remise, vendredi, au président du Conseil, pour demander le rappel du duc d'Aumale :

« Monsieur le président du Conseil,

» La politique n'est pour rien dans la démarche que nous avons l'honneur de faire auprès de vous, en venant appeler votre attention sur la situation douloureuse qui, depuis deux ans, est faite à l'un de nos meilleurs confrères.

» Nous croyons remplir un devoir de cordiale confraternité, plus qu'un devoir de reconnaissance.

» Quand il donnait à l'Institut de France son domaine de Chantilly, c'est à la France elle-même que Monsieur le duc d'Aumale faisait ce don précieux.

» C'est à la France surtout qu'il appartient d'être reconnaissante après un si long exil.

» Nous osons, M. le ministre, nous adresser à vous avec confiance pour demander que la France soit rouverte à un bon Français que la loi n'a pas frappé et qu'une simple mesure administrative éloigne seule de la patrie.

» Veuillez agréer, M. le président du Conseil, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

« Léopold Delisle, Pasteur, Jules Simon, Barthélemy Saint-Hilaire, Charles Garnier, Wallon, vicomte de la Borde, J. Bertrand, Camille Doucet, Deloche, Aucoc, Camille Rousset, Xavier Marmier, Becquerel, Frémy, Bailly. »

Une déclaration pessimiste

On télégraphie de Vienne à la *France* de ce soir :

« Vienne, 25 juin. — Voici le résumé d'une conversation avec une personne de l'entourage de l'empereur François-Joseph :

» Soyez assuré que si l'arbitre de l'Europe se trouvait à Berlin, la guerre éclaterait à l'ouest avant la fin de juillet.

» En Allemagne, tout le monde sait cela, mais, heureusement pour l'Europe, l'arbitre de l'Europe, l'arbitre de la paix, c'est le tsar, qui est le seul maître de la situation politique.

» Le nouvel empereur d'Allemagne et le chancelier le savent bien.

» Quant aux relations entre la Russie et l'Allemagne, elles ne feront que se tendre davantage.

Révocation d'un maire de Paris

On lit dans la *Liberté* de ce soir :

« Un journal du matin a annoncé qu'un des maires de Paris allait être révoqué.

» C'est exact ; sollicité de donner sa démission, ce fonctionnaire s'y est obstinément refusé.

» L'affaire est aux mains du président de la République.

» A ces renseignements, ajoutons que deux autres maires seraient l'objet d'une mesure semblable. »

D'autre part, on lit dans le *Temps* :

« La préfecture de la Seine a décidé de donner un successeur à M. Essique, maire du 3e arrondissement, auquel son état de santé rend difficile l'exercice de ses fonctions. »

Insurrection agraire en Algérie

Odessa, 25 juin. — Le mouvement agraire vient de recommencer, dans plusieurs localités de Roumanie.

C'est la population de Karpitti, un village de l'arrondissement de Vassilni, qui a donné cette fois le signal de l'insurrection.

Les paysans, armés de fusils et de piques, ont attaqué la maison du propriétaire qui se trouvait justement chez lui avec son régisseur.

Après les avoir maltraités, ils les ont chassés.

D'autres villages du même arrondissement se sont aussi mis en révolte.

Le Gouvernement a dû envoyer des troupes.

Deux opéras inédits de Wagner

On a découvert parmi les papiers qui font partie de l'héritage laissé par Louis II de Bavière, deux manuscrits contenant des œuvres inédites de Richard Wagner. Ces œuvres inédites sont deux opéras datant des années de jeunesse du célèbre compositeur et s'appellent : *Les Fées* et *La Défense d'aimer*.

Les *Fées* seront représentées sous peu par l'opéra de Munich. L'œuvre se compose d'une ouverture et de trois actes. La lecture de l'opéra a été très difficile, les notes étant très pâlies, presque effacées par l'action du temps.

Les *Fées* ont été dédiées par le compositeur au roi Louis II, de Bavière.

Il est à peu près certain que le second opéra qui vient d'être découvert, la *Défense d'aimer*, sera représentée aussi très prochainement. Il se compose également de trois actes, on estime que la représentation de chacun de ces ouvrages durera trois heures.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

L'industrie textile en Allemagne en 1887

D'après les statistiques officielles du commerce intérieur de l'Allemagne, l'importation des marchandises en 1887 est en avance de 236.400.000 marks sur 1886 et l'exportation a augmenté de 149.700.000 marks, résultats supérieurs à ceux obtenus dans la plupart des années antérieures.

Nous nous occuperons de la branche qui nous intéresse le plus, la branche des textiles. Ce groupe est monté de 966 millions en 1886 à 994 millions en 1887.

Examinons d'abord les importations :

Les matières brutes textiles ont donné 576 millions en 1887 contre 512 millions en 1886. Dans ce premier chiffre, le coton entre, en 1887, pour 218 millions de marks (2.120.326 quintaux de 100 kilog.), la laine, pour 216 millions de marks (1.108.466 quintaux).

L'ensemble des fils a donné 334 millions en 1886 et 310 millions en 1887. La valeur des tissus importés n'a été, en 1886, que de 47 millions et de 43 millions en 1887. La valeur de la passementerie et de la bonneterie est insignifiante à l'importation : celle des dentelles 24 millions en 1886 et en 1887, 17 millions; les vêtements 5 millions chaque année.

L'exportation des textiles est en progrès : la valeur totale a été en 1886 de 1.016 millions et en 1887 de 1.071 millions. Les matières brutes exportées ont encore une assez grande valeur, 119 et 126 millions ; les fils se chiffrent par 108 et 102 millions, mais les tissus exportés ont atteint la valeur de 408 millions en 1886 et de 439 millions en 1887, près de 8 0/0 d'augmentation. De plus la bonneterie 106 et 109 millions ; la passementerie 59 et 62 millions ; les dentelles 59 et 62 millions ; les vêtements confectionnés et la lingerie 97 et 103 millions.

MARCHÉS DES LAINES A TERME. — COURS DU 26 JUIN 1888

(De nos Correspondants spéciaux)

MOIS	Laine en suint de La Plata — LE HAVRE prima bonne cour. 36 0/0 — Cote du jour	LE HAVRE — Cote précéd.	ANVERS prima courante 34 0/0 — Cote du jour	ANVERS — Cote précéd.	Peignés ANVERS — Français — Australie — Cote du jour	Français — Australie — Cote précéd.	Français — Buenos-Ayres — Cote du jour	Français — Buenos-Ayres — Cote précéd.	Allemands — Australie — Cote du jour	Allemands — Australie — Cote précéd.	Allemands — Buenos-Ayres — Cote du jour	Allemands — Buenos-Ayres — Cote précéd.
Janvier	167	167	157	157			557 50	557 50		595	557 50	557 50
Février			157	157			557 50	557 50		595	557 50	557 50
Mars												
Avril												
Mai												
Juin	163	164	156	156			545	545		585	552 50	552 50
Juillet	162	164	156	156			547 50	547 50		590	555	555
Août	164	165	157	157			552 50	552 50		590	557 50	557 50
Septembre	165	166	158	158			555	555		590	562 50	562 50
Octobre	166	167	158	158			557 50	557 50		595	565 :	567 50
Novembre	167	167	158	158			557 50	557 50		595	565 :	567 50
Décembre	167	167	157	157			557 50	557 50		595	562 50	562 50

Le Hâvre : marché calme, mais soutenu, vente 50 b — Anvers : marché soutenu, vente 75,000 k.

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

(Wool-Exchange City)

Londres, 25 juin.

La deuxième semaine commence ce soir, avec un gros catalogue mais assez mal composé, néanmoins l'animation est toujours extrême et les prix de plus en plus fermes. Comme confirmation de la forte hausse que nous avons signalée depuis deux ou trois jours sur les petites laines scoured on peut citer, trois lots de « Winton » pièces de Queensland, qui retirés le 19 avril à onze, dix et demi et sept et demi sont vendus ce soir quatorze et demi, treize et demi et dix et demi respectivement. A côté de ces petits genres, qui ont haussé d'une façon si remarquable, on peut citer en bonne laine scoured les « Glemala » qui retirées le 12 avril à vingt et demi, dix-huit et demi et dix-huit sont vendues à la fabrique française vingt trois, vingt deux et vingt et un. Les exemples pourraient être multipliés à l'infini. Les acheteurs sont plus nombreux encore que la semaine dernière.

Laines

Anvers, 25 juin.

En disponible il a été traité 147 balles de laine, de la Plata, en suint.

Le Havre, 25 juin.

Ventes à terme : 75 balles de laine Buenos-Ayres, type prima, bonne courante, sur juillet, de fr. 161.50 à 162 ; 25 b. dito, sur septembre, à fr. 164 et 125 b. dito, sur octobre, de fr. 165 à 167.50.

Marseille, 23 juin.

On a vendu 34 balles de laine Bengasi, à fr. 65 ; 17 b. Bengasi L, à fr. 130; 15 b. Beha, à fr. 85 et 73 b. Caramanie, à fr. 105.

Marchés allemands

On écrit de Berlin :

« Le commerce de cette semaine a été, la semaine passée, très calme ; en premier lieu la mort de l'empereur a enrayé les affaires de cette ville, en second lieu, on n'est pas disposé à accorder les prix plus élevés demandés par les filateurs.

» Aux *dépôts de laines* de cette ville, quoique beaucoup de peigneurs et de manufacturiers y soient présents pour le *marché aux laines* il ne se fait que peu de ventes; les *peignés* ainsi que les *blousses* sont aussi plus calmes.

» On a acheté des *fils de laine peignée* simples ainsi que des *fils cheviot*. *Fils cardés* calmes, prix sans changement. *Fils shoddy* très calmes, les offres étaient nombreuses ; les *fils à trame* ont montré une tendance à la hausse. *Fils anglais* très calmes.

» Les affaires du *marché aux étoffes* ont été très calmes, *peluches* calmes.

» *Articles de fantaisie et bonneterie* plus animés. »

Marchés anglais

Bradford, 21 juin.

Laines. — Le calme dans la demande en laines continue presque sans interruption malgré l'excellente tenue des ventes de Londres. Le ton général du marché est peut-être un tant soit peu plus animé que la semaine précédente, mais il n'y a pas encore autant d'entrain aux achats des laines du pays qu'aux achats des laines coloniales. La nouvelle tonte s'offre plus franchement et dans quelques cas les détenteurs cèdent un peu. Les prix, cependant, son bien maintenus, on les compare avec ceux pratiqués ici et quelques acheteurs ont assez de confiance pour opérer sur d'importantes quantités. Les transactions d'aujourd'hui sont peu nombreuses et portent sur des quantités très limitées : les prix sont un tant soit peu en faveur des acheteurs. Il ne s'est pas traité beaucoup d'affaires en genres mérinos fins : les détenteurs ont haussé leurs prix mais sans grand succès jusqu'à présent.

En croisés, le marché est presque nul et sans changement. Les alpaga et les mohairs sont toujours calmes.

Fils. — Cette partie du marché continue à manquer d'animation et on ne signale pas d'amélioration dans la quantité des nouveaux ordres obtenus par les négociants.

Les rapports de l'intérieur et de l'étranger n'ont pas un caractère encourageant, et la limite des prix fixée pour tous les nouveaux ordres rend la position du filateur de plus en plus difficile. Il se produit quelques petites demandes en différents genres, tant en fils simples qu'en fils retors, et les cours sont nominalement inchangés. Les fils mohairs sont encore bien demandés mais, la plupart du temps, on ne peut signaler d'amélioration dans les prix. Les filateurs de genres fins d'Australie ont un peu augmenté leur cotation, ce qui a eu pour effet de restreindre les affaires.

Tissus. — Il y a peu ou point de changemet dans la demande des tissus. Les négociants du pays continuent à remettre quelques suppléments en fantaisies. Les fabricants de draps sont largement alimentés par les ordres anciens.

Magasins généraux de Roubaix

Mouvement de la semaine du 18 au 23 Mai

	Colis	Poids	Valeurs
Entrées	637	60.864	242.200
Sorties	843	102.956	306 098
Totaux	1 480	163.820	548.298

Valeur assurée : 2.200.000 francs

Expéditions et réceptions par fer pour la Condition publique (en exécution du traité passé avec la ville de Roubaix, le 23 décembre 1886)

	Colis	Poids	Wagons
Arrivages	183	12.132	3
Expéditions	330	40.502	16
Totaux	513	52.634	19

Entrepôt de Tourcoing

	Colis	Kilos	Valeurs
Entrées	1.180	331.630	570.391
Sorties	1.331	366.413	536.000
Totaux	2.511	698.043	1.106.391

Valeur assurée : 1.400.000 francs

Roubaix, le 25 juin 1888.

Le Directeur des Magasins généraux,
P. Fulgence.

Situation météorologique. — Roubaix, 25 juin. — Hauteur barométrique 760 m/m (baisse); température, 7 heures du matin, 22 degrés au-dessus de zéro; 1 h. de l'après-midi, 29 degrés ; 5 h. soir, 25 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 25 juin. — Le baromètre est assez uniforme et voisin de 762 m/m sur l'ouest et le sud de l'Europe ; les fortes pressions du Nord s'étendent aujourd'hui sur la Prusse et l'Autriche (755). Une dépression est signalée dans les parages de la Finlande (Haparanda 755 m/m). — De nombreux mouvements orageux ont traversé l'ouest de l'Europe dans la journée d'hier.

La température monte dans le Nord de la France, elle baisse sur la Méditerranée. Le thermomètre marquait ce matin, 7 à Arkangel, 9 à Moscou, 15 à Clermont, 19 à Paris, Nice, 22 à Alger et 28 à Biskra.

En France de nouveaux orages sont probables avec temps chaud.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA FÊTE DU DENIER DES ÉCOLES

Nous avons parlé, hier, de l'*Hostellerie du grand Pélican blanc.* Reproduisons une jolie légende normande qui explique cette enseigne.

On raconte qu'à Dive, à la cote Normande,
Est-ce une histoire vraie, ou bien est-ce Légende ?
Il n'importe — un soldat aussi vaillant que fort,
S'arrêta quelque jour pour choisir de quel port
Son armée embarquée irait en Angleterre ;
Mais avant de quitter son pays et sa terre,
Le fils du duc Robert, surnommé « Le Batard »,
Ayant grand faim et soif attaqua sur le tard
Une table chargée, en toute sa surface,
De viandes, de poissons, de gibier sous leur glace,
De cidre, bière et vin ; lors il dit au dessert
A ses preux : par Dieu saint ! honneur à qui se sert
Du boire et du manger pour secourir les autres ;
Les faibles, les petits, tous ceux là sont des nôtres !
Et puisant en sa bourse il donne à l'hôtelier,
Qui l'avait bien traité, de l'or et son collier :
L'or était pour aumône et le collier pour grade,
Puis, buvant d'un seul coup une large rasade,
Il inspecta l'auberge, avec son regard franc,
Et lui fit cette enseigne : *Au grand Pélican blanc*
Voilà pourquoi l'on voit sur notre Hostellerie,
Mesdames et Messieurs, un oiseau qui vous prie
Non pas de l'imiter en vous perçant le flanc,
Mais de fêter ici *Guillaum' le Conquérant.*

24 juin 1888.

Une autre poésie. Celle-ci qui a été composée par le *Brouteux* a été dite par l'auteur à l'*Eden-Concert* avec la verve inimitable dont il a le secret.

ROUBAIX

Air : *D'Justin*

REFRAIN

Roubaix ! Roubaix !
A tertous j'te préfère ;
Comm' in aime s'ma mère
Je n't'oblierai jamais.

PREMIER COUPLET

Vous connaichi c'vi rincontache
Sus l'vill' de chint mill' habitants,
Qu'Roubaix n'étot foq' in villache,
Y-ach'teur aujord'hu chinquante ans.
Et mi j'réponds : ch'est sin mérite ;
Les premir' gauff' ch'est pou l'z'afants,
Et l'tout n'est po d'courir trop vite
Mais ch'est ben d'arriver à temps. *Ref.*

DEUXIÈME COUPLET

Tout d'pus qui a d'z'inochins sus terre
(Et cha ch'est inn'malédiction)
Il a vu des gins fair' la djerre,
Pour s'fair' connoitt', par imbition.
Mais Roubaix, li, ch'est pa s'fabrique
Qu'à coups d'navett' y-a fait sin r'nom
De Neuvell' jusqu'in Amérique
La gloire a publié sin nom. *Ref.*

TROISIÈME COUPLET

Aussi faut vir les jours de fête
Tchan qu'va l'musique' et l'carion,
Roubaix parée comm' inn' coquette
Ill' sait faire inn' réception.
In n'étale po des grand's affiches
Mais c' jour là faut vir ses afants
A l'z'étringis, les pauff', les riches
Overtent leus deux bras tous grands *Ref.*

QUATRIÈME COUPLET

Ch'n'est po seurmint pa s'n'industrie
Qu' Roubaix mérite inn' plache d'honneur ;
Vin les arts des homm' de génie
Ont ben montré qui z'ont du tchœur.
Mais ch'est surtout vin la musique
Qu'ses sociétés ont brillé l'pus ;
Vin les concours, ni crac ni crique,
Y soufeltent toudis l'z'aut' jus. *Ref.*

CINQUIÈME COUPLET

Afants d'Roubaix pa nous corache
In s'a fait inn' réputation
Les peup' sont forchis d'rinte homache
A l'reine de l'fabrication.
Ovrons acor inveuc franchisse
Et mettons toudis nous firté
A suffe in tout nou bell' devise :
« INDUSTRIE avec PROBITÉ. » *Ref.*

J. Watteeuw.

* * *

Nous félicitons d'une façon toute particulière et sans aucune exception tous les jeunes gens du Cercle catholique de la Concorde qui ont bien voulu prêter leurs concours à la fête de charité. Ils ont eu le talent d'attirer, pendant deux jours, un grand nombre de spectateurs qui ont eu successivement sous les yeux les clowns les plus habiles, les groupes les plus célèbres, les musiciens les plus distingués et les artistes... à six pattes. Aussi, leur dévouement a été récompensé, heureux qu'étaient les roubaisiens de les encourager et de les féliciter par leur présence.

* * *

La soirée de lundi a été beaucoup plus agréable encore que celle de dimanche. Le temps s'était rafraichi et le public était fort nombreux. Il était venu bravement et il n'a pas eu à s'en repentir car il a plu à peine. Vers onze heures et demie, un brillant feu d'artifice a été tiré.

C'est la *Grande-Fanfare* qui jouait. Elle s'est acquittée de sa tâche avec son talent habituel. Quant aux vendeurs et aux vendeuses, ils ont été, jusqu'au dernier moment, sur la brèche. Ils ne semblaient pas sentir la fatigue. Dieu sait pourtant qu'ils devaient être passablement las !

Nous les félicitons chaleureusement, nous félicitons les dévoués organisateurs de ces belles fêtes et notamment M. Justin Ruffelet et Mme Bulteau-Lenglet, qu'on est toujours sûr de rencontrer quand il y a une bonne œuvre à accomplir ou une idée généreuse à appliquer.

Leurs infatigables efforts ont été couronnés de succès. Les louis et les écus sont tombés à profusion dans l'escarcelle des vendeurs.

Une température sénégalienne. — La journée de dimanche et de lundi compteront parmi les plus chaudes, dont les Roubaisiens ont été gratifiés depuis nombre d'années.

Dimanche, il a fait un temps splendide, un soleil éblouissant n'a cessé de jeter ses rayons sur la ville et les campagnes, mais la chaleur était absolument sénégalienne, et on ne rencontrait que gens s'épongeant et s'abordant par ces mots : « Ouf ! quelle chaleur ! » Depuis quarante-huit heures, cette phrase semble stéréotypée sur les lèvres de nos concitoyens.

Aussi, dimanche, tout Roubaix était dehors, soit à la Fête des Ecoles, soit au parc de Barbieux, soit à la campagne.

Quant à la nuit de dimanche à lundi, elle a dû donner à maints d'entre nous une idée de ce que sont ces nuits dans certaines régions des tropiques. Quel supplice, et combien peu de Roubaisiens ont pu fermer l'œil et goûter un repos bienfaisant.

Lundi, vers midi et demi, le ciel embrasé s'est brusquement assombri ; le tonnerre a grondé à plusieurs reprises, et une pluie abondante est tombée, sans cependant rafraichir d'une façon sensible cette température saharienne.

Et dire, qu'au début de la semaine précédente, on se plaignait du froid !

Quel climat drolatique que le nôtre, et quelle succession d'étranges variations !

C'est, du reste, un peu partout la même chose dans la région septentrionale de la France et en Belgique.

Ainsi, dimanche, à Paris, la chaleur était épouvantable, et plusieurs cas d'insolation se sont produits dans les rues.

A Bruxelles, un violent orage a éclaté. Une pluie diluvienne est tombée, accompagnée d'éclairs et de gros coups de tonnerre. La foudre est tombée dans différents endroits sans causer de dommages importants. Il n'en a pas été de même à Uccle, petite localité située à côté du bois de la Cambre, où la foudre a fait trois victimes. On a retrouvé les trois cadavres, hier matin, presque complètement carbonisés. La maison où s'étaient réfugiées les victimes a été en partie démolie.

L'inspection primaire. — Un arrêté du ministre de l'instruction publique répartit de la façon suivante le service de l'inspection primaire entre les deux circonscriptions de Lille et la circonscription de Roubaix.

La première circonscription de Lille comprend les cantons de Quesnoy-sur-Deûle, d'Armentières, d'Haubourdin, de La Bassée, de Seclin et de Pont-à-Marcq.

La circonscription de Roubaix comprend les deux cantons de Roubaix, les deux cantons de Tourcoing et le canton de Lannoy.

Un drame rue de Lannoy. — La nuit de dimanche à lundi a été marquée par un drame conjugal rue de Lannoy.

M. et Mme Vandamme, qui occupent une chambre à l'estaminet des *Armes de Gand*, rue de Lannoy, eurent ensemble dans la soiree de dimanche une brouille, à la suite de laquelle la femme Vandamme quitta la chambre conjugale pour se rendre chez un voisin, le sieur Koller.

Vers deux heures et demie, Vandamme entra chez Koller; sa femme prit peur, enjamba la fe-

---

FEUILLETON DU 27 JUIN. — 21 —

LE PARRICIDE

PAR A. Belot et J. Dautin

PREMIÈRE PARTIE

L'affaire de la rue Cardinet

XIV

Celui de ces employés qui paraissait commander aux autres était un bonhomme de soixante ans, à l'air grave et compassé, qui recevait en s'inclinant les ordres de M. Suchapt et les exécutait avec une scrupuleuse exactitude mêlée de fierté. Roquin ne parlait de son patron qu'avec une sorte d'admiration : c'était pour lui le génie de la spéculation et des affaires. Il était heureux de ses succès comme s'il en eût profité, et tout orgueilleux d'en être l'instrument. Il disait *nos opérations*... et cette gloire lui suffisait.

Naïf enthousiasme doublé d'amour-propre, qui se serait bien vite dissipé si la fortune avait cessé de sourire à M. Suchapt ; mais elle lui était d'une fidélité à toute épreuve.

Si quelqu'un demandait à parler à M. Suchapt, Roquin ne se contentait pas d'indiquer la porte du cabinet : il se levait, allait à cette porte, y frappait discrètement deux petits coups, écoutait un instant, puis se retournait vers le visiteur d'un air mystérieux et pénétré :

— Je crois que vous pouvez entrer.

Le visiteur usait de la permission, et, dans ce cabinet meublé avec plus de luxe que de goût, il était tout surpris de trouver le *génie de la spéculation et des affaires* sous les traits d'un gros homme d'une cinquantaine d'années, court, ventru, à la figure commune à la lèvre sensuelle, à l'œil petit, clair et vif, très-remuant malgré son embonpoint. M. Suchapt faisait prestement décrire un quart de cercle à son fauteuil, il croisait ses jambes l'une sur l'autre, et, avec un sourire banal. vous invitait à prendre un siège et à vous expliquer.

Si le nouveau venu était un ami: — « Tiens! c'est toi, ma vieille? faisait Suchapt en se levant et en tendant sa grosse main ; qu'est-ce qui t'amène !... Entre donc !... nous allons griller un cigare. » Et il l'emmenait au fond du cabinet, le poussait sur un large divan où il se laissait tomber à côté de lui, allumait un cigare, et, entre deux bouffées, demandait : « Quoi de nouveau ce matin ? ». On causait un peu de tout ; de la danseuse à la mode et du dernier spéculateur *exécuté*, du souper d'hier et des courses de demain — et parfois, entre un commérage insipide et une plaisanterie douteuse, on brassait, en quelques secondes, une affaire grosse d'un million.

Singulier mélange de rondeur et de finesse Il y avait dans ce petit homme du bon enfant et du drôle, du viveur et du coquin. Qui était-il ? D'où sortait-il ? On l'ignorait et on ne s'en inquiétait pas : il avait cinq ou six millions de fortune ; cela suffisait. Depuis environ vingt-cinq ans, on le trouvait mêlé à toutes les transactions.

Ses débuts, paraît-il, avaient été assez modestes.

Il circulait parmi les badauds des anecdotes comme celle-ci : Suchapt était arrivé à Paris en sabots... Il avait été obligé un jour d'emprunter trente sous pour dîner... etc. Tous propos qui bruissent inévitablement autour des grandes fortunes subitement édifiées.

Ce qui est certain, c'est que Suchapt n'avait pas été longtemps dans ce modeste équipage, et que ses affaires avaient pris un rapide et brillant essor.

Son habileté était connue : c'était un matois! Habileté excessive, selon quelques-uns, mais cela n'était pas prouvé.

Laurent Dalissier l'avait, dans son interrogatoire, bien incomplètement qualifié en l'appelant spéculateur en terrains. Il spéculait sur n'importe quelle branche de commerce ou d'industrie, pour peu que la chose en valût la peine et qu'il y eût un gain assuré.

Il n'y avait guère d'entreprise où il n'eût un intérêt apparent ou caché, et dans laquelle son influence ne se fit sentir : il ne dédaignait rien.

Les jeux de Bourse lui étaient également familiers ; mais il ne s'y livrait qu'avec une extrême circonspection, et on ne se souvenait pas qu'il y eût fait une seule perte.

Ses gains, par contre-coup, étaient peu considérables ; mais il se rattrapait sur autre chose.

En fait d'expropriation notamment, il était rare qu'il ne se trouvât pas, à un titre quelconque et dans les conditions les plus favorables, sur le tracé d'une nouvelle rue ou d'un nouveau boulevard.

En dehors des affaires, c'était une fort piètre nature, une intelligence bornée. L'éducation n'avait dû développer en lui que des facultés et des aptitudes restreintes. Cela se voyait à ses façons, à sa physionomie, à son langage, à l'épaisseur de son rire et de ses facéties. Car il était joyeux et folâtre, ce gros homme, *ce gros Suchapt*, — comme l'appelaient familièrement ses intimes. Il était plein d'abandon, il aimait la vie large et plantureuse, sinon délicate. Son luxe et ses sensualités n'auraient pas été appréciés d'un artiste : mais ils plaisaient par un air de généreuse prodigalité et de bonne humeur. Le battant de sa caisse n'était jamais si hermétiquement fermé qu'il ne s'en échappât des primes, des dividendes et des prêts directs ; et, comme le monde viveur où il se plaisait ne dédaigne pas absolument ces sortes de libéralités, il était partout bienvenu, fêté, applaudi.

On riait complaisamment à ces bons mots d'almanach, et cela le rendait très heureux. Mais le plus souvent cette naïve joie était brusquement comprimée.

— Dis donc, papa, faisait à côté de lui une voix ironique, nous commençons à la connaitre celle-là.

— Tais-toi, garnement ! faisait Suchapt d'un ton demi-plaisant, demi-fâché.

Cette voix ironique était celle de son fils Emery, jeune crevé de vingt-deux ans, dont il s'était fait le camarade et le compagnon de plaisir.

Il était résulté de là une familiarité excessive qu'il commençait à regretter ; car, s'il faisait bon marché de sa dignité et de ses pudeurs paternelles, il lui déplaisait d'être *gouaillé*, et Emery ne songeait à rien moins qu'à lui épargner ce désagrément.

Tel était l'homme avec lequel M. Roquin aimait à s'identifier.

XVI

Or, ce matin-là, 12 juillet, comme Suchapt était seul dans son cabinet, M. Roquin entra pour lui remettre un travail qu'il venait d'achever ; et, en même temps, il lui communiqua le numéro de la *Gazette des Tribunaux* où était raconté le crime de la rue Cardinet.

— Qu'est-ce que c'est? fit Suchapt. Tiens ! madame Dalissier...

— Oui, je me suis demandé si ce ne serait pas la mère de ce jeune homme que j'ai vu quelquefois en soirée ici.

— Mais oui ! fit Suchapt en parcourant plus attentivement le journal, Laurent Dalissier, rue de Grammont, c'est bien cela.. Pauvre garçon ! Est-ce assez fâcheux !... Ah ! il paraît que l'assassin est arrêté...

— Voilà un malheur !

— Certes ! Dites-moi, vous n'oublierez pas cette lettre pour Marseille... C'est très-pressé... La hausse sur les grains est inévitable.

— Soyez tranquille.

— Bien.

A. Belot et J. Dautin

(*A suivre*).